ASSEMBLÉE NATIONALE
Nº 1079-20050511

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 10 143 pétitionnaires.

Désignation :

Citoyennes et citoyens du comté de René-Lévesque

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QUE nous déclarons avoir la ferme intention de nous opposer à la signature du futur traité prévu par l'entente de principe du 31 mars 2004;

ATTENDU QUE d'après les méthodes du chef de bande de Betsiamites, Raphaël Picard, le développement socio-économique autochtone passe par la privatisation et la perte de plus d'un millier d'emplois Québécois.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

- Nous demandons l'arrêt immédiat des négociations entre les gouvernements et les autochtones;
- De même, nous réclamons un changement radical des politiques de privatisation à l'égard des Québécois;
- Nous réclamons le droit à l'approbation par référendum de toutes décisions qui seraient rendu face à l'application de nouveaux droits autochtones.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Marjolaine Dufour

Marjolain Dufour, député de René-Lévesque

10-05-2005

Date

Jean Veilleux

(18)

PÉTITION

IL EST GRAND TEMPS DE METTRE NOS CULOTTES !

#	Prénom/NOM	VILLE / MUNICIPALITÉ	SIGNATURE
1	CARL DUMONT	SHAWINIGAN-SUD	
2	NORMAND BERUATS	SHAWINIGAN	
3	Denis Bellerive	St-Maurice	
4	Duchêne Michel	Mt. Carmel	
5	SERGE GAUTHIER	St-CARMEL	
6	Roch Chouinard	T.R.	
7	Gilles MATTEAU	Shaw.	
8	LUC LACERTÉ	ST-Etienne	
9	NORMAND CLOUTIER	TROIS-RIVIÈRES	
10	JACQUES DÉSILETS	SHAW.	
11	Paul Caron-PAUL CARON	SHAW-SUD	
12	YVES GRONDIN	SHAW-SUD	
13	STÉPHANIE PAGÉ	MT-CARMEL	
14	Pierre GIRARD	SHAWI-Sud	
15	Mario Bergeron	St Georges de Champlain	
16	ANDRÉ LABONNE	ST-JEAN DES PILES	
17	Jean. Lamothe	Charette	
18	YVES BRONSARD	SHAWINIGAN	
19			
20			
21			
22			
23			
24			
25			
26			
27			
28			
29			
30			

« (..). Nous déclarons avoir la ferme intension de s'opposer à la signature du futur traité prévu par l'entente de principe du 31 mars 2004. Nous demandons l'arrêt immédiat des négociations entre les gouvernements et les autochtones. De même nous réclamons un changement radical des politiques de privatisation à l'égard des Québécois, nous réclamons le droit à l'approbation par référendum de toutes décisions qui serait rendus face à l'application de nouveaux droits autochtones.

Parce que d'après les méthodes du chef de bande de Betsiamites, Raphaël Picard, le développement socio-économique autochtone passe par la privatisation et la perte de plus d'un millier d'emplois Québécois. »